

Désignation de la catégorie

**APPEL D'OFFRES PUBLIC – SERVICES PROFESSIONNELS**

**DIVISION AMÉNAGEMENT DES PARCS - ACTIFS IMMOBILIERS**

**Reconstruction du bâtiment de service au clos Madison**

**Soumission N°: CDN-NDG-23-AOP-DAI-035**

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, **avant 11 heures, le mercredi 13 décembre 2023**, au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, Montréal (Québec), H3X 2H9. Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Renseignements : Jacques Lemieux  
438 992-6457 - jacques.lemieux@montreal.ca

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du **jeudi 9 novembre 2023**.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat doivent obligatoirement se procurer les documents de soumission en s'adressant au SEAO en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents doivent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin dans une enveloppe cachetée, clairement identifiée, et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 9 novembre 2023.

Julie Faraldo-Boulet  
La secrétaire d'arrondissement substitut

**Adresse de correspondance**

Arrondissement de  
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce  
5160, boulevard Décarie, bureau 600  
Montréal (Québec) H3X 2H9  
(514) 868-4561  
Télécopieur: (514) 868-3538

**Nombre de page(s) 1**

1

**Publication(s) choisie(s)**

Le Devoir  
 SÉAO

**Date(s) de parution**

9 novembre 2023

**Date de la demande**

**Signature autorisée**